

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente sur WebEnchères

L'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à la maire par l'assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser la remise du bien suivant attribué lors de la vente sur le site Webenchères.com: :

- **V586 – Bi-répandeur – Pata- Secmair sur chassis RVI 26 T - Vendu sur le site WebEnchères au prix de 81 000.00 € (TTC) à la SAS LACHENEVRERIE – Adresse : 15 voie de l'Artisanat – 24590 SAINT-CREPIN-ET-CARLUCET**

Le montant total de la vente s'élève à 81 000.00 €.